

## ANNEXE 1

### LOCATION DES SALLES PLATEAU DES QUATRES VENTS

LIBELLE	Rappel Tarifs 2022	TARIFS 2023	% Evolution
<b><u>I Non lorientais : associations, écoles-collèges-lycées publics ou privés, sociétés ou compagnies privées</u></b>			
<b>* Pour un spectacle</b> Après-midi + soirée et accueil technique de sonorisation et éclairage scénique avec matériel sur place	745,00 €	777,00 €	4,30%
<b><u>II/ Lorientais :</u></b>			
<b>a) Sociétés ou compagnies</b>	745,00 €	777,00 €	4,30%
<b>b) associations, écoles-collèges-lycées publics ou privés (siège social et activités à Lorient)</b>			
<b>* Location de la salle :</b> SPECTACLE : Forfait pour la 1 <sup>ère</sup> journée d'utilisation (par année civile) pour les manifestations spectacle vivant avec recettes	276,00 €	288,00 €	4,35%
Sont exonérées : les manifestations sans recettes une fois par an, les services ville, les manifestations en partenariat avec la ville sous convention.			
Pour les utilisations suivantes pendant l'année, diminution de 50%, sauf manifestation avec entrée de + 15 €	372,50 €	388,50 €	4,30%
CONFERENCE/PROJECTION : Tarif unique	203,00 €	212,00 €	4,43%
<b><u>III/ Manifestations organisées par la ville, le CCAS, les syndicats, ainsi que les manifestations organisées en partenariat avec la Ville dans le cadre d'une convention</u></b>			
Gratuité locative et technique			
<b><u>IV/ Autres tarifs</u></b>			
<b>* Dépassement horaire</b> de la fermeture de la salle, soit après 1h du matin (par heure)	234,00 €	244,00 €	4,27%
<b>* Préparation</b> la veille entre 9h et 12h ou 14h et 17h selon possibilité planning	49,00 €	51,00 €	4,08%
<b>* Intervention du personnel municipal</b> pour l'aménagement / déménagement / installation du matériel en salle (tables, chaises, podiums) Base horaire par personne.	40,65 €	42,50 €	4,55%
<b>* Présence du personnel municipal</b> pour nécessité de service, entre 12h et 14h et/ou 18h à 20h, facturation de repas (pris lors d'une pause de ¼ d'heures minimum)	17,17 €	18,00 €	4,83%
<b><u>Observations :</u></b>			
- Plages horaires d'ouverture de 8h à 2h. Départ public 1h du matin, Départ organisateurs 2h du matin pour rangement et nettoyage.			
- Aménagement (1ère journée de location) - Déménagement (dernière journée de location)			
La présence des techniciens municipaux ne peut dépasser 12h (amplitude horaire maximale) et 10h de travail			